

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 19 décembre 2022 à 18h00 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Date de convocation : 12 décembre 2022

**Etaient Présents** : RAICHINI Patricia,, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, REYGADE Aline, HUCHET Pierrette, POUDRET Annie, AUDOUIN Anne, BORDAS Christian, BOUTIN Jean-François, JOCELYN Nathalie, TRANQUARD Jérôme

**Procurations** : BORDELAIS Gérald à BOUTIN Jean-François  
DUMON Alain à RAICHINI Patricia

**Absents** : MARTIN Frédéric

**Secrétaire de séance** : Nathalie JOCELYN a été élu secrétaire de séance

Le Procès-verbal du 3 octobre 2022 est modifié suite à la demande de Mme JOCELYN

Etait noté qu'elle ne veut plus se charger des problèmes de chiens à Beaulieu.

A préciser « qu'elle est souvent appelée téléphoniquement par le voisinage suite à des aboiements répétitifs diurne ou nocturne.

Elle informe le conseil municipal qu'elle ne répondra plus. Les plaignants doivent se rapprocher des propriétaires des animaux concernés. »

### **DELIBERATION RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE (AVI CONSEIL)**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'avoir un appui technique, administratif et méthodologique dans des domaines très variés comme la voirie, la sécurité routière, l'aménagement, la gestion du domaine public et du patrimoine communal ainsi que de l'urbanisme.

Elle propose de renouveler le contrat de prestations de service avec l'Entreprise AVI CONSEIL située à Saint Pey de Castets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable une fois pour une durée d'un an, par tacite reconduction.

Les prestations seront facturées 36 € HT par heure pour un maximum de 200 heures par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler le contrat de prestations de services avec l'Entreprise AVI CONSEIL et autorise Madame le Maire à signer le contrat.

### **DELIBERATION EXTINCTION NOCTURNE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle est chargée de la police municipale dans la commune, qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Considérant que l'éclairage public contribue à assurer la sécurité des biens et des personnes.

Elle expose aux conseillers que notre parc lumineux est récent, les dernières installations dans le Bourg et ses abords sont en LED. Dans les hameaux, les luminaires ont moins de 10 ans et sont avec des ampoules à basse consommation. Elle propose de délibérer pour ou contre l'extinction nocturne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés décide que l'éclairage public ne sera pas interrompu la nuit.

Pour l'extinction : 1 Voix

Contre l'extinction : 12 Voix

### **DELIBERATION MOTION DE SOUTIEN A LA VITICULTURE**

Madame le Maire expose au conseil municipal les difficultés climatiques et économiques auxquelles la viticulture est confrontée. Elle explique que malgré ces aléas, la viticulture poursuit ses efforts de transition environnementale mais est, malgré tout, soumise à de nombreuses attaques. Elle propose le vote d'une motion de soutien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte d'adopter la motion de soutien à la viticulture.

### **DELIBERATION AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DU POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS**

Vu le courrier du président du PETR, proposant d'augmenter le coût d'instruction des autorisations d'urbanisme afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement du service ADS depuis 2015.

Considérant que l'utilisation de PLAT'AU nécessite un ajustement des conditions générales d'utilisation du guichet unique destiné au dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme ;

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les coûts seront TTC :

Certificat d'Urbanisme type a: 32 € -Certificat d'Urbanisme type b : 96 € - Déclaration Préalable : 96 € - Permis de Construire : 160 € - Permis de Démolir : 160 € - Permis d'Aménager : 320 €- DP-PC-PA Modificatifs : 80 €

Après en avoir délibéré, Pour 8 voix – contre 5 voix , le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service d'application du Droit des Sols du PETR du Grand Libournais ainsi que les

conditions générales d'utilisation modifiées relatives à l'utilisation du guichet unique mis à disposition des usagers et des professionnels.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Président du SMICVAL viendra courant janvier afin d'expliquer au conseil municipal le nouveau mode de ramassage des déchets.
- Les vœux de la municipalité auront lieu vendredi 13 janvier 2023 à 19 H 00 à la salle polyvalente.
- La CDC du Grand Saint Emilionnais a fait l'acquisition d'un broyeur afin de développer le broyage des végétaux et branchages. La commune l'a réservé le 28 février 2023, il sera à récupérer aux ateliers municipaux de Lussac par les agents.
- La climatisation réversible de la garderie est vétuste et ne fonctionne plus, elle sera remplacée pour un montant de 4 400 €.

Les pavés concernant l'éclairage de la salle seront remplacés pour un montant de 2 355 €,

Une subvention d'un montant de 5000 € sera versé par le Syndicat d'électrification de St Philippe d'Aiguille.

Le rideau de la maison des associations est endommagé, le montant de la réparation s'élève à 3 611 € pour le remplacer.

Le conseil demande si l'association qui a endommagé le rideau peut faire intervenir son assurance.

- La Sarl Giraud et fils va réhabiliter courant février le puits sur la place publique pour un montant de 4 890 €.
- L'Entreprise GOLFIER fera les travaux de la remise en état de la murette du logement en continuité de la Mairie pour un montant de 1 776 € et remplacera la marche cassée de la Mairie.
- Concernant la vidéoprotection, un premier diagnostic sera fait par un gendarme référant sureté. Voir le fonctionnement dans des communes voisines.
- Présentation du premier projet concernant le pôle para médical. A étudier

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Serge BROUDICHOUX demande où en est l'étude environnementale concernant les travaux du Pont.

Mme le Maire lui répond que cette étude se fait sur 4 saisons, la commune sera informée lors du début des travaux.

Il demande si la commune ne pourrait pas mettre à disposition un terrain afin que les administrés puissent déposer les feuilles, les tontes...

Mme le Maire lui répond que techniquement ce n'est pas possible.

Mme Fabienne VEYSSIERE signale qu'il faudrait remplacer la serrure du portail du cimetière « au Bourg » afin qu'on puisse le fermer.

M. Christian BORDAS signale que le tracteur tondeuse est en mauvais état.

Un cahier d'entretien sera mis à disposition à l'atelier concernant tout le matériel. Voir pour établir une note de service.

Mme Anne AUDOUIN demande à organiser la fête sur la place publique au Bourg.

Mme le Maire accepte exceptionnellement pour 2023 car le pont est fermé.

M. Serge BROUDICHOUX confirme que la vérification du compteur électrique à l'aire de Loisirs a été faite.

M. Jérôme TRANQUARD signale qu'il faut mettre dans la cuisine de la salle des syphons afin qu'il y ait moins d'odeurs.

M. Jean François BOUTIN constate que les camions circulent toujours sur la route du Petit Pont malgré le déplacement du panneau 3 T 5.

Mme le Maire l'informe que les travaux sur la Route du Vieux chêne se feront suivant le montant des devis.

Séance levée à 20 H 30

Patricia RAICHINI, Maire

Nathalie JOCELYN, secrétaire